



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

ASSEMBLEE GENERALE ET ELECTIVE

Jeudi 20 juin 2024

Salle des fêtes – de NEGREPELISSE

PROCES VERBAL

Participent à cette assemblée :

Clubs représentés : ST CAUSSADAIS-US BASTIDIENNE LABASTIDE ST PIERRE-CAZES O-SC
LAFRANCAISE-LA NICOLAITE-US MALAUSAIN-JS MEAUZACAISE-FCUS MOLIERES-
MONTAUBAN F.C. TARN et GARONNE-AV MAGISTERIEN-ESP VAZERACAI-FC ALBIASSAIN-
COQUELICOTS MONTECHOIS-AMS MIRABELAISE- LOUBEJAC ARDUS F.C-AS STEPHANOISE- US
REALVILLE CAYRAC--CORBARIEU A.C.VIOLETTE S AUCAMVILLE--AV C BASTIDIEN LABASTIDE
TEMPLE-CASTELSARRASIN GANDALOU FC-VIOLETTE S AUCAMVILLE-ST NAUPHARY AC-AS
BESSINOISE-US MONTBARTIER-AS BRESSOLAISE-ACADEMIE SPORTS 82-J ES MONTALBANAIS-
CONFLUENCE FC-FC 2 RIVES 82-SERIGNAC ATC-FC DU BRULHOIS-F TERRASSES DU TARN-FC
MONTPEZAT PUYLAROQUE-MONTAUBAN BEACH SOCCER 82-FC QUERCY ROUERGUE-FC LES
2 PONTS- A.A.M. GRISOLLES- - ENT MONTBETON LACOURT ST PIERRE- FC-OLYMPIQUE
MONTALBANAIS-FOOTBALL CLUB QUERCY SEOUNE-FC LOMAGEN 82-FC SEPTFONTOIS-
VALVERT FOOT 82- US MONCLAR QUERCY VERT. NEGREPELISSE- AV.S. CAMPSANAIS
MONTRICOUX-FOOTBALL CLUB GARONNEGASCOGNE.

Clubs absents : - - US ESCATALINOISE-F.C / AS de POMPIGNAN / AS MONTAUBAN FUTSAL

Membres du Comité Directeur sortant présents

MM. Boscari Jérôme, Président ; Mmes Boscari Christelle, Cancho Chrystelle, Baldass Marie Line ; MM. Arrigoni Jean Yves, Breil Didier, Collado Philippe, Faure Jean Pierre, Lepkowicz Michel, Moueddeb Trojet Alexandre, Royer Jean Jacques, Samara Eric, Soletto Jean Claude, Sowinski Dany Carrasco.

MM. Ronze, , Boutines Guillaume, Da Costa Corentin, Nezry Nicolas , Sobeck Nicolas excusés.

Personnalités présentes :

M. VAISSIERES Cédric Représentant le Conseil Départemental.

Assistent à cette assemblée :

M. Tristan Daniel, CTD,

M. Arnon Romaric, CT DAP,

M. Fontaine Romain, alternant communication / événementiel

Mme Vernis Brigitte, secrétaire

Commission de Surveillance des opérations électorales

M. TARRIBLE Yves, Président ; M. ESNAULT Jean Michel.

MM. Couderc Géraud, Mmes Dutour Carole, ROUBELLAT Claudine.

Le District de Football du Tarn et Garonne est constituée de cinquante et un (51) clubs inscrits représentant cent quatre-vingts une voix (181).

La Commission note l'absence des clubs de U.S ESCATALINOISE, A.S de POMPIGNAN et A.S de MONTAUBAN représentant un total de six (6) voix. L'Assemblée Générale est donc composée de quarante-huit (48) clubs représentant cent soixante-quinze (175) voix.

Les membres de la commission électorale Mrs TARRIBLE (président) ESNAULT qui après vérification de la feuille d'émargements des clubs et des pouvoirs constatent que le quorum est atteint, déclare que cette AG peut se dérouler.

Conformément à l'article 12.5.3 des Statuts du District, le quorum de dix-sept (17) clubs représentant soixante et une (61) voix étant atteint, l'Assemblée Générale peut régulièrement délibérer.

Conformément aux statuts, et annexe 5, une amende de 100 € est appliquée aux clubs absents.

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président du District de Football du Tarn et Garonne Mr Jérôme BOSCARI souhaite la bienvenue aux représentants des clubs, aux diverses personnalités présentes, aux salariés(es) du district, aux membres du comité directeur, aux membres des diverses commissions, aux partenaires du district. Il remercie la municipalité de NEGREPELISSE et le club de NEGREPELISSE-MONTRICOUX pour le prêt de la salle.

Une minute de silence est observée.

2- VOLET ADMINISTRATIF

OUVERTURE DE L'AG ORDINAIRE

Approbation du PV de l'Assemblée Générale des clubs du 3 décembre 2023 publié le 17/04/2024

M. Breil, Secrétaire Général :

- Présentation du rapport moral des actions du District pour la saison 2023-2024

Vote n°1 : Approbation du Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale

Votants : 42 clubs pour 155 voix, 6 abstentions ; POUR : 152 voix, CONTRE : 3 voix

Le procès-verbal est adopté à 98,1% des suffrages exprimés.

Il fait un point sur les licences à ce jour 10589 licences validées (8761 la saison dernière).

Vote n°2 : Approbation du rapport moral

Votants : 43 clubs pour 157 voix, 5 abstentions ; POUR : 157 voix, CONTRE : 0 voix

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. TARRIBLE Yves Président de la Commission électorale :

Présentation des modifications des statuts

Les modifications des statuts du district votées à l'Assemblée Fédérale sont présentées par le président de la Commission de Surveillance et applicables de droit. Conformément à l'article 19 des statuts, il n'est donc pas organisé de vote d'approbation.

Présentation du Règlement intérieur du District du Tarn et Garonne

Vote n°3 : Approbation du Règlement Intérieur

Votants : 44 clubs pour 161 voix, 4 abstentions ; POUR : 153 voix, CONTRE : 8 voix

Le Règlement Intérieur est adopté à 95% des suffrages exprimés.

3- VOLET ELECTIF

Assemblée Générale :

Le Comité Directeur ayant opté pour le vote électronique, tous les votes de cette assemblée générale seront donc secrets. Il est organisé un vote test auquel 42 clubs représentant 152 voix ont marqué leur présence, il manquait donc encore 6 clubs lors de l'ouverture de la réunion.

VOTE n°4 : Election du nouveau Comité Directeur

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales ayant validé l'unique liste « AGIR AVEC VOUS » candidate à l'élection du Comité de Direction, la parole est donnée à monsieur Jérôme BOSCARI qui présente son projet et ses colistiers à l'Assemblée Générale.

Conformément à l'article 13.3 des statuts du District, l'élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Votants : 43 clubs pour 156 voix, 5 abstentions, majorité absolue : 79 voix ; POUR : 144 voix, CONTRE : 12.

La liste « AGIR AVEC VOUS » présentée par Jérôme BOSCARI est élue avec 92,31%% des suffrages exprimés. Monsieur Jérôme BOSCARI est élu Président du District de Football du Tarn et Garonne.

VOTE n°5 : Election de la Délégation du District à l'Assemblée Générale de la Ligue

La délégation du District à l'assemblée générale de la Ligue d'Occitanie est composée de cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants licenciés dans un club de district qui doivent être élus par l'assemblée générale du district à la majorité absolue des suffrages exprimés par vote secret conformément à l'article n° 12.5.6 des statuts du District.

Les candidats à la délégation du District sont présentés à l'Assemblée Générale par ordre alphabétique ; il ne leur est pas donné la parole, aucun d'entre eux n'ayant jugé utile de la demander. Nous sommes en présence de six (6) candidats dont les dossiers ont été validés par ma Commission de Surveillance lors de sa séance du 23 mai 2024 (PV n°9) : Madame Marie Line BALDASS, messieurs Gilbert ALBIGNAC, Jérôme BOSCARI, Jean Pierre FAURE, Patrice GOUE, Faysal MAHJOUB ; monsieur MAHJOUB est absent.

Il est organisé un vote électronique particulier pour chaque candidat, dont les résultats sont les suivants :

ALBIGNAC Gilbert : 44 clubs votants, 4 abstentions, 164 voix, majorité absolue : 83 voix.

POUR : 130 voix, CONTRE : 34 voix. **Monsieur Gilbert ALBIGNAC est élu.**

BALDASS Marie Line : 44 clubs votants, 4 abstentions, 160 voix, majorité absolue : 81 voix.

POUR : 147 voix, CONTRE : 13 voix. **Madame Marie Line BALBASS est élue.**

BOSCARI Jérôme : 45 clubs votants, 3 abstentions, 165 voix, majorité absolue : 83 voix.

POUR : 152 voix, CONTRE : 13 voix. **Monsieur Jérôme BOSCARI est élu.**

FAURE Jean Pierre : 42 clubs votants, 6 abstentions, 155 voix, majorité absolue : 78 voix.

POUR : 141 voix, CONTRE : 14 voix. **Monsieur Jean Pierre FAURE est élu.**

GOUÉ Patrice : 43 clubs votants, 5 abstentions, 157 voix, majorité absolue : 79 voix.

POUR : 137 voix, CONTRE : 20 voix. **Monsieur Patrice GOUÉ est élu.**

MAHJOUB Faysal : 44 clubs votants, 4 abstentions, 161 voix, majorité absolue : 81 voix.

POUR : 78 voix, CONTRE : 83 voix. **Monsieur Faysal MAHJOUB n'est pas élu.**

Contrairement à ce qui a été annoncé à l'Assemblée Générale à la suite d'une erreur d'interprétation du nouveau texte qui régit cette élection et après contrôle des chiffres ci-dessus, Monsieur Faysal MAHJOUB n'est pas élu à la majorité absolue conformément à l'article n° 12.5.6 des statuts du District.

La Commission déclare la Délégation du District de Football du Tarn et Garonne composée comme suit :

Délégués Titulaires :

Mr ALBIGNAC Gilbert	(130 voix)
Mme BALDASS Marie Line	(147 voix)
Mr BOSCARI Jérôme	(152 voix)
Mr FAURE Jean Pierre	(141 voix)
Mr GOUÉ Patrice	(137 voix).

IL n'y a pas de Délégués Suppléants élus.

Conformément aux articles n°10 et 16 des règlements généraux de la F.F.F., la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Electorales juge en premier et dernier ressort. Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le tribunal judiciaire de Montauban. La recevabilité de ces recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du C.N.O.S.F. dans un délai de 15 jours suivant la notification des présentes décisions, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

4- CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

M. Le Président du District de Football du Tarn et Garonne Elu : Jérôme BOSCARI

Le Président remercie chaleureusement l'ensemble des membres des clubs pour la confiance qui à été renouvelé à la nouvelle équipe. Il fait un bilan de la saison 2023-2024 et présente les grandes lignes du projet « AGIR AVEC VOUS » 2028

Le Secrétaire Général

Joel MESTRE GAILLARD

Le Président du District

Jérôme BOSCARI